

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

N°: 500-11-062934-233
No division: 01 - MONTRÉAL
No dossier: 41-2995278

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

SAINT-HOUBLON INC., personne morale
ayant une place d'affaires au 6700,
boulevard Saint-Laurent, dans les villes et
district de Montréal, province de Québec,
H2S 3C7

Débitrice

- et -

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic autorisé en insolvabilité

**DEUXIÈME DEMANDE EN PROROGATION DU
DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION**
(article 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR
SUPÉRIEURE SIÉGEANT DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE
MONTRÉAL, LA DÉBITRICE EXPOSE CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. Le ou vers le 3 octobre 2023, Saint-Houblon inc. (ci-après la « **Débitrice** ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et a désigné Raymond Chabot Inc. comme syndic à sa proposition (ci-après le « **Syndic** »).
2. Par la présente, la Débitrice sollicite auprès de cette honorable Cour une deuxième prorogation du délai l'article 50.4(8) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* qui arrivera à échéance le 18 décembre 2023 pour une durée additionnelle de quarante-cinq (45) jours, soit jusqu'au 1^{er} février 2024.

II. ACTIVITÉS ET HISTORIQUE

3. La Débitrice est en opération depuis le 31 juillet 2014.
4. La Débitrice fait partie d'un groupe de sociétés (ci-après le « **Groupe** ») qui œuvre dans la restauration et qui offre une expérience « de la terre à l'assiette ».
5. Le Groupe comprenait jusqu'à récemment quatre restaurants ainsi qu'une microbrasserie, lesquels étaient eux-mêmes approvisionnés par une ferme détenue par une personne liée au Groupe.
6. Dans une optique de croissance, le Groupe a notamment constitué une importante équipe de gestion et ouvert de nouveaux restaurants, dont le dernier situé à Saint-Bruno.
7. En raison notamment des mesures liées à la COVID-19, le restaurant situé à Saint-Bruno a été fermé, ce qui a eu des impacts financiers substantiels sur le Groupe, lesquels découlent notamment de cautionnements corporatifs incluant sur les créances liées aux loyers impayés par le restaurant de Saint-Bruno.
8. Dans le contexte de la conjoncture actuelle, devant l'importance des dettes accumulées et devant son incapacité à honorer ses obligations au fur et à mesure de leur importance, la Débitrice n'a eu d'autre choix que de déposer un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers, le ou vers le 3 octobre 2023.

III. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

1. Depuis de son avis d'intention de faire une proposition, la Débitrice tente de stabiliser ses opérations, de valoriser ses actifs et de trouver du nouveau financement, le tout afin de lui permettre de restructurer ses finances et assurer la viabilité de ses opérations futures.
2. Le 27 octobre 2023, de concours avec le Syndic, un processus formel de sollicitation a été entamé pour les actifs des trois (3) restaurants situés à Montréal ainsi que la microbrasserie et les équipements brassicoles, dans l'espoir de trouver une solution aux difficultés actuelles de la Débitrice, et ce, au profit des créanciers de la Débitrice.
3. Comme décrit dans la demande de soumission et dans le document d'opportunité d'acquisition et d'investissement, la date limite pour le dépôt des soumissions a été fixée au 22 novembre 2023 à 16 h, tel qu'il appert desdits documents communiqués au soutien des présentes, en liasse, comme pièce **R-1**.
4. À l'échéance du délai pour le dépôt des soumissions, le Syndic a reçu une (1) offre formelle.

5. Les discussions avec l'acheteur potentiel ainsi qu'avec les parties prenantes se poursuivent à ce jour afin de clôturer la transaction aux meilleures conditions et dans les meilleurs délais.
6. La Débitrice a donc besoin d'obtenir la présente prorogation de délai afin de lui permettre de poursuivre ses démarches et les négociations requises pour finaliser la vente de certains actifs et présenter une proposition viable à ses créanciers, ce qui serait nettement plus favorable à la masse des créanciers qu'une faillite immédiate.
7. La prorogation demandée ne cause aucun préjudice aux créanciers de la Débitrice.
8. À la lumière des démarches entreprises, la Débitrice a agi — et continue d'agir — de bonne foi et avec toute la diligence voulue.
9. Une copie du rapport préparé par le Syndic à l'appui de la présente demande et contenant un état de l'évolution de l'encaisse sera produit lors de la présentation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

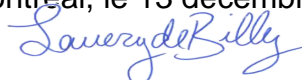
ACCUEILLIR la présente *Deuxième demande en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition*;

PROLONGER le délai pour le dépôt d'une proposition d'une période additionnelle de quarante-cinq (45) jours, et ce, à compter du 18 décembre 2023, portant ainsi l'échéance dudit délai au 1^{er} février 2024;

RÉDUIRE les délais de notification, de production et de présentation de la présente demande;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 13 décembre 2023



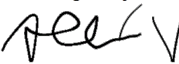
LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.
AVOCATS DE LA DÉBITRICE
Me Daphné Pomerleau-Normandin
dpomerleau-normandin@lavery.ca
notifications-mtl@lavery.ca
1, Place Ville-Marie, bureau 4000
Montréal (Québec) H3B 4M4
Téléphone : (514) 877-2933
Télécopieur : (514) 871-8977
N/D : 145962-00001

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Alexandre Verville, président de la Débitrice, ayant sa place d'affaire au 6700, boulevard Saint-Laurent, dans les villes et district de Montréal, province de Québec, H2S 3C7 déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président la Débitrice en l'instance;
2. Tous les allégués à la *Deuxième demande en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition* ci-jointe sont vrais.

Signé à Montréal, ce 13 décembre 2023
virtuellement

DocuSigned by:

09DADF8DF8B0445
Alexandre Verville

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT
MOI par visioconférence à Blainville le 13
décembre 2023 m'ayant permis d'identifier
Alexandre Verville, de le voir et de
l'entendre me confirmer que tous les faits
allégués dans la *Deuxième demande en
prorogation du délai pour le dépôt d'une
proposition* sont vrais.





Mélanie Allard #147 895
Commissaire à l'assermentation pour le
Québec et pour l'extérieur du Québec

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-11-062934-233
No division: 01 - MONTRÉAL
No dossier: 41-2995278

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

*DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :*

SAINT-HOUBLON INC., personne morale
ayant une place d'affaires au 6700,
boulevard Saint-Laurent, dans les villes et
district de Montréal, province de Québec,
H2S 3C7

Débitrice

- et -

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic autorisé en insolvabilité

INVENTAIRE DES PIÈCES

Pièce R-1 : *En liasse*, demande de soumission et document d'opportunité
d'acquisition et d'investissement.

Montréal, le 13 décembre 2023



LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.

AVOCATS DE LA DÉBITRICE

Me Daphné Pomerleau-Normandin

dpomerleau-normandin@lavery.ca

notifications-mtl@lavery.ca

1, Place Ville-Marie, bureau 4000

Montréal (Québec) H3B 4M4

Téléphone : (514) 877-2933

Télécopieur : (514) 871-8977

N/D : 145962-00001

AVIS DE PRÉSENTATION

À : Emmanuel Phaneuf, M. Sc., CIRP, SAI
Gabriel Milot, CPA | Directeur - Redressement
RAYMOND CHABOT INC.
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Syndic autorisé en insolvabilité

Me Claude Paquet
BCF s.e.n.c.r.l.
1100 boulevard René-Lévesque Ouest, 25e étage
Montréal (Québec) H3B 5C9
Avocats de la Banque Royale du Canada

Mme Lucie Corbeil
BANQUE ROYALE DU CANADA
lucie.corbeil@rbc.com

M. Frederic Champagne
Frederic.CHAMPAGNE@bdc.ca
BDC

Mme Marie-Eve Geloso, M. Antoine Geloso, Mme Danielle Lenoir
GELOSO
marie-eve@amhco.ca
geloso.antoine@sgalfa.ca
dan.len.gel@hotmail.com

PRENEZ AVIS que la *Deuxième demande en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition* sera présentée devant cette honorable Cour, siégeant en chambre commerciale, le **18 décembre 2023, à 8 :45 en salle 16.10** du Palais de justice de Montréal situé au 1 rue Notre-Dame Ouest, Montréal, H2Y 1B6, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 13 décembre 2023



LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.
AVOCATS DE LA DÉBITRICE
Me Daphné Pomerleau-Normandin

N° : 500-11-062934-233

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

SAINT-HOUBLON INC.

Débitrice

- et -

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic autorisé en insolvabilité

**DEUXIÈME DEMANDE EN PROROGATION DU
DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION**
(article 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

145962-00001

BL 1332

Me Daphné Pomerleau-Normandin (514 877-2933)

dpomerleau@lavery.ca

LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.

BUREAU 4000, 1, PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4M4

TÉLÉPHONE : 514 871-1522 TÉLÉCOPIEUR : 514 871-8977

NOTIFICATIONS PAR COURRIEL: NOTIFICATIONS-MTL@LAVERY.CA

lavery.ca

